

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché le 22 mars 2024

Le Conseil Communautaire se réunira à **l'Espace Tharonne
de Chaumont-sur-Tharonne**
Jeudi 28 mars 2024 à 19h

Ordre du jour complémentaire :

15. SEPCS : convention d'aménagements légers et d'entretien de certaines parcelles du Canal de la Sauldre
16. Convention de mise à disposition des services techniques de la ville de Lamotte-Beuvron (entretien des abords du Canal de la Sauldre)
17. Informations diverses

Pascal BIOULAC
Président,

